



**Affichage fait le 08 Juillet 2022**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION** **DE CONSEIL PUBLIC DU 08 JUILLET 2022**

## **Convocations adressées le 06 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 08 Juillet à 19h30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - 8 Rue de Provins), sous la présidence de Monsieur MARTIN Olivier, Maire,

**PRESENTS** : M. MARTIN Olivier, Mme GRYPONPREZ Anne, M. FAGIS Christophe, Mme DEHAIBE Céline, M. BERMUDEZ Jean-François, M. DECOURT Fabien, Mme DUHAMEL Nathalie, M. PESLOUX Laurent, Mme NOËL Mylène, M. VIEIRA Michel, M. CAKIR Ahmet, Mme ALOUI Sabrina, Mme TACHEAU Emelyne, M. FONTAN Michel, Mme REFAFA Fawzia, Mme BOUPHAVANH Laëtitia

## **Absents représentés :**

- Mme IMIRA Caroline, représentée par Mme GRYPONPREZ Anne,
- M. MANSOUR Ahmed, représenté par M. FAGIS Christophe,
- Mme GITTON Djamila, représentée par Mme DUHAMEL Nathalie,
- Mme DOS SANTOS Paola, représentée par Mme NOËL Mylène,

**Absents** : M. BERTHIER Hervé, M. MADELENAT François, Mme KONATE Chrystelle

**Secrétaire de séance** : Mme TACHEAU Emelyne

---

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et à la désignation du secrétaire de séance.

**1** - Il ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le caractère d'urgence de l'ordre du jour de la séance du 08 Juillet 2022, conformément à l'Article L.2121-11 du CGCT : « *en cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

Monsieur le Maire rend compte du caractère d'urgence de la convocation.

**Le Conseil décide, à la majorité** (2 voix Contre [Mme REFAFA Fawzia, Mme BOUPHAVANH Laëtitia], 18 voix Pour) :

- d'approuver le caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal,
- d'approuver l'examen des points à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il précise aux Conseillers présents qu'il n'y aura pas de questions diverses et que la parole ne sera pas donnée au public.

## **Ordre du jour :**

### **2 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 22 Juin 2022**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2022.

### **3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ A INTERVENIR POUR LA FABRICATION ET LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR NOS RESTAURANTS SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir, ainsi que tout document s'y rapportant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 19h46.**

**Approuvé à l'unanimité. lors de la séance du 14/12/2022.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**